

Exception à la forme. Un bref de sommation émané sous les dispositions de l'article 69 C. P. C. peut être signifié à la partie personnellement, à huit heures P. M. dans la Province d'Ontario, nonobstant l'art. 55 C. P. C. 630

Exception déclinatoire. Le locateur, locataire lui-même d'un immeuble, qui le sous-loue à un autre, avec certains meubles qui y sont placés et lui appartenant, à la charge, par le sous locataire, de payer au premier locataire de l'immeuble le montant stipulé dans le premier bail, et au second locataire le montant total convenu, pour les effets mobiliers, a le droit, au cas de non paiement du loyer convenu pour les effets mobiliers, de demander la résiliation de ce bail, par une procédure sommaire, en vertu des arts, 887 et suivants C. P. C. et une exception déclinatoire produite à une semblable action sera renvoyée avec dépens. 694

Exécution V. Communauté de biens.

Exécution des jugements. La cour supérieure fera exécuter un décret rendu par une cour dans Ontario, sous les dispositions du ch. 23 des statuts du Canada de 1882, 45 Victoria 45

Exécuteur testamentaire V. Qualité.

Experts. Lorsque, dans une action en bornage, deux arpenteurs sont nommés experts, un de ces arpenteurs peut, outre le rapport conjoint, faire un rapport spécial. 288

Experts. L'omission d'annexer au rapport d'un arpenteur les pièces produites par les parties, n'est pas une cause en nullité, cette omission pouvant être réparée. 104

Expropriation V. Vente.

Extradition. L'altération frauduleuse d'un état de compte fait par une banque à une autre, contenant le détail des collections reçues et des montants déboursés, constitue un faux en droit commun et sous le statut. L'aveu d'un accusé ne peut être reçu, s'il n'a pas été fait volontairement. Sur une accusation de faux il suffit de prouver l'intention de frauder généralement. L'extradition peut être demandée pour une offense, quand même les grands jurés, dans le pays qui demande l'extradition, auraient rapporté un acte d'accusation comme fondé, pour une autre offense, sur ces mêmes faits. 612